



Dépêches > justice du mercredi 08 Juin à 04H00

## Affaire Boulin : des témoins inédits accréditent la thèse de l'assassinat

France Inter et « 20 minutes » révèlent les premiers témoignages recueillis par la juge d'instruction Aude Montrieux depuis la réouverture de l'affaire Boulin, le 11 septembre 2015.

PAR FRANCE INTER, AVEC BENOÎT COLLOMBAT

Ces témoignages mettent à mal la thèse officielle du suicide par noyade du ministre du Travail de Raymond Barre (sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing) retrouvé mort dans 50 centimètres d'eau, dans un étang de la forêt de Rambouillet, dans les Yvelines, le 30 octobre 1979.

Un médecin réanimateur, qui s'est immédiatement rendu sur place, à l'époque, décrit des blessures sur le corps du ministre, avec un visage « hors de l'eau ». « *Ce n'était pas possible que ce soit un suicide* », conclut cet homme, jamais entendu dans l'enquête initiale. Un autre témoin affirme sur procès-verbal que Robert Boulin était accompagné de deux individus, dans son véhicule, peu de temps avant sa mort.



Fabienne Boulin © MaxPPP - 2016 1

Pour la fille du ministre, **Fabienne Boulin**, il s'agit d'« une avancée très importante dans l'enquête ». Son avocate, Marie Dosé, réclame la déclassification de tous les documents liés à l'affaire Boulin.

### Le premier médecin qui a examiné le corps

Il s'agit d'un témoignage qui pèse lourd, celui du premier médecin qui a examiné le corps de Robert Boulin, juste après sa découverte par

un escadron de gendarmerie, dans l'étang Rompu, le 30 octobre 1979, à 8 h 40. Entendu le 19 janvier 2016 par la juge **Aude Montrieux**, ce médecin livre un témoignage circonstancié qui accrédite la piste de l'homicide de Robert Boulin. Étant donné le caractère sensible de cette affaire, nous avons décidé de ne pas rendre public l'identité de ce témoin.

À l'époque, l'homme est médecin réanimateur au SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation), auprès des pompiers de Rambouillet. Dans un premier temps, il est prévenu par un appel radio qu'il faut « *rechercher dans la forêt de Rambouillet une personnalité en danger.* » « *Nous n'avons pas d'autres informations, dit-il, sur procès-verbal. Nous ne savons pas si c'était un homme ou une femme.* » L'homme sillonne donc le secteur pendant « *une demi-heure/trois quart d'heure* », avec « *trois pompiers* », à bord d'« *une ambulance*

médicalisée. » Puis il reçoit un nouvel appel « indiquant que la personne [a] été retrouvée par deux gendarmes à l'étang Rompu. »

### **Le médecin-réanimateur ignore qu'il s'agit de Robert Boulin**

Mais, à ce moment-là, le médecin-réanimateur ignore qu'il s'agit de Robert Boulin. Lorsqu'il arrive sur place, quelques minutes plus tard, seuls deux gendarmes se trouvent déjà sur les lieux. La dépouille du ministre flotte encore « dans un coin de l'étang, où il y a de la vase », « à 5-6 mètres » de la berge, « où ce n'est pas profond du tout », se souvient le témoin.

**« Ce n'était pas possible que ce soit un suicide. »**

Le médecin réanimateur ne touche pas le corps. Mais il l'observe attentivement depuis la berge. Son constat, comme celui des pompiers qui l'accompagnent, est clair : « Tout de suite, ce qui nous a sauté à l'idée, c'est qu'il était dans l'eau, mais pas dans la position d'un noyé, explique-t-il. Il était à quatre pattes, un bras en l'air et un autre vers le bas. Les autres pompiers se sont fait aussi cette réflexion. (...) On avait l'impression qu'il avait été placé mort dans l'eau, parce qu'il n'avait pas la position d'un noyé dans l'eau. À priori, il devait être mort avant. Un pompier a même fait la remarque : "Tiens, on a l'impression qu'on l'a apporté dans une malle." (...) Il était presque à genoux. On aurait dit qu'on le sortait d'une malle. (...) Il était comme assis, c'est à dire qu'il était comme dans une position assise mais penchant vers le bas. Ça, c'était très bizarre. Un noyé aurait été à plat sur l'eau. »

« Il n'avait pas la position d'un noyé, pas du tout, insiste le témoin. (...) On a tout de suite pensé, les pompiers aussi, qu'on l'avait mis là, qu'il ne s'était pas noyé dans ce petit bout d'eau. Il n'y a pas de courant. Ce n'est pas un étang où un corps peut bouger. Vers la digue, c'est plus profond. Là, on pourrait se noyer. [En revanche], à cet endroit, on ne peut pas. Et il n'y a pas de courant qui puisse faire bouger le corps. (...) Vu sa position dans l'eau, ce n'était pas possible que ce soit un suicide. »

### **Un visage hors de l'eau**

Plus troublant encore, ce témoin assure sur procès-verbal que le visage du ministre se trouvait « hors de l'eau, ce qui n'est pas courant, non plus, pour un noyé, dit-il. Normalement, les noyés ont le visage dans l'eau. Son visage n'était pas totalement hors de l'eau, mais aux quatre cinquièmes hors de l'eau, précise le médecin. Sa tête était un peu sur le côté, le visage tourné vers la berge. (...) Toute la tête n'était pas sous l'eau. »

Ce constat recoupe celui de l'ancien gendarme **Francis Deswarte**, (aujourd'hui disparu), présent sur place, à l'époque, qui avait témoigné publiquement en 2011. Pour le gendarme Deswarte, « Robert Boulin n'est pas mort noyé. Il avait la tête hors de l'eau. Il regardait vers sa voiture. »

**« J'ai pensé qu'il avait été battu »**

Devant la juge Montrieux, le médecin réanimateur se souvient également de l'état du visage du ministre, qu'il ne reconnaît pas à ce moment-là : « Il avait des ecchymoses sur le visage, des éraflures et le dos un peu bizarre, comme une bosse de buffle au niveau cervical bas, dit-il. (...) [Son visage] était éraflé, presque griffé. Je me souviens d'une bosse au niveau du dos. » Des constatations qui ne cadrent guère avec un suicide par noyade... Interrogé sur son

sentiment, à l'époque, le médecin réanimateur explique avoir « *pensé [que Robert Boulin] avait été battu* », à la suite d' « *une bagarre.* »



### « Cette affaire sentait un peu le roussi »

Bizarrement, ce témoin crucial est resté totalement à l'écart de l'enquête menée, à l'époque, par le SRPJ de Versailles. « *Visiblement, nous n'étions pas les bienvenus* », se souvient encore ce témoin. Il dit être resté sur place « *un quart d'heure* », avant d'être « mis à l'écart » après l'arrivée des policiers et des différentes autorités à l'étang Rompu. « *[Avec les pompiers], nous avons senti dès le départ que cette*

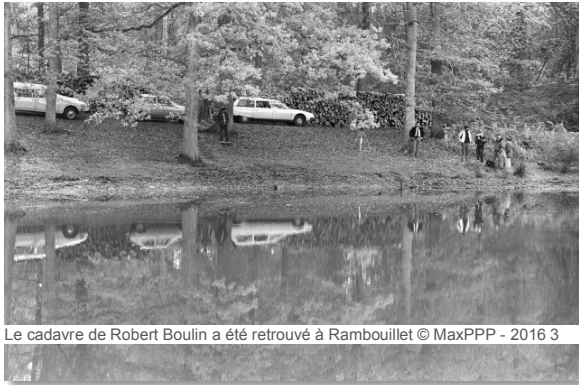
*affaire sentait un peu le roussi*, dit-il. *Déjà, le mode d'appel, rechercher une personnalité dans 30 000 hectares de forêt, était un peu bizarre. C'est le seul appel que j'ai eu de ma vie, comme ça...* » Autre anomalie : aucun compte rendu écrit des pompiers de Rambouillet ne sera recherché, à l'époque par les enquêteurs. Pourtant, « *j'ai dû faire un petit rapport [écrit] comme à chaque sortie* », précise le médecin réanimateur.

### Robert Boulin n'était pas seul, avant sa mort

Autre témoin capital : celui d'un homme qui dit avoir croisé Robert Boulin, juste avant sa mort... accompagné de deux individus, à bord de son véhicule ! France Inter avait révélé l'existence de ce témoin, en 2013. C'est en s'appuyant notamment sur ce témoignage que la fille du ministre, Fabienne Boulin, a obtenu la réouverture d'une information judiciaire pour « *arrestation, enlèvement et séquestration suivi de mort ou assassinat.* »

Entendu le 17 décembre 2015 par la juge Aude Montrieux, cet habitant de longue date de la région (dont nous préservons également l'identité) confirme sur procès-verbal ce qu'il nous avait révélé. « *Nous étions dans deux voitures qui se sont retrouvées en face, l'une de l'autre [dans la commune de Montfort L'Amaury]. Je voyais directement l'intérieur du véhicule. Il n'y avait pas de pare-brise fumé comme on en voit maintenant. (...) Je me suis trouvé face à face avec une voiture, c'était une Peugeot 305 [NDR : le véhicule de Robert Boulin, à l'époque]. (...) J'ai nettement reconnu le passager qui était M. Boulin. (...) Il y avait le chauffeur. M. Boulin, à la droite du chauffeur et une autre personne à l'arrière, que je voyais distinctement parce qu'il était placé entre les deux sièges avant. (...) Ce n'étaient pas des personnes détendues et gaies. Ils avaient des visages assez fermés. (...) [Les deux personnes dans le véhicule du ministre] étaient plus jeunes que M. Boulin. Ils avaient des cheveux plutôt foncés, pas blancs.* »

Ce témoin se dit « *formel* » sur le fait qu'il s'agissait bien de Robert Boulin. Il confirme également que sa rencontre avec Boulin et ses deux acolytes s'est effectuée vers 17 heures (soit trois heures avant la mort clinique du ministre) « *parce que c'était l'heure à laquelle je rentrais chez moi*, dit-il. *Je suis sûr de l'heure, de l'endroit et de la personne.* »



## « La fabrication d'un mensonge d'État »

*« C'est une avancée très importante dans l'enquête, se réjouit la fille du ministre, Fabienne Boulin. Ces témoins apportent bien la preuve qu'il s'agit d'un assassinat, mais aussi qu'il y a eu une mise en scène. Je suis très surprise que ces témoins importants n'aient pas été entendus à l'époque. Contrairement à ce qu'on nous a dit officiellement, le corps de mon père ne flottait*

*pas dans l'eau face contre terre, mais il avait la tête hors de l'eau. Il a également subi des coups importants, de son vivant. »*

## De nombreux autres témoins doivent encore être entendus par la justice.

Fabienne Boulin réclame également une reconstitution, qui n'a jamais eu lieu. *« On verra alors que la thèse officielle ne tient pas, dit la fille du ministre. C'est pour cela qu'elle n'a jamais été faite. »*. *« L'affaire Boulin n'est pas une vieille histoire. C'est une radiographie de notre démocratie, conclut Fabienne Bouin. Les Français prennent conscience que nous sommes dans une démocratie très fragile où l'on nous vend la fabrication d'un mensonge d'État. Il y a une "clique" qui a très bien su manipuler les pouvoirs et les contre-pouvoirs pour accréditer cette thèse extravagante du suicide. Une partie de cette « clique » est toujours vivante et agissante, donc je me méfie. Mais je fais aussi confiance à des magistrats qui n'ont pas l'esprit de soumission comme ont pu avoir certains de leurs aînés. »*

## Déclassifier des documents sur l'affaire Boulin

L'avocate de la fille du ministre, **Marie Dosé**, demande la déclassification et la levée du secret-défense de tous les documents liés à l'affaire Boulin, auprès de Matignon, du ministère de l'Intérieur et de la Défense. *« Au vu du contexte dans lequel la mort de Monsieur Robert Boulin est survenue – contexte où prédominent l'influence du SAC [NDR : Service d'action civique, le service d'ordre du parti gaulliste, engagé dans une dérive violente] et une guerre fratricide au sein du RPR [NDR : Rassemblement pour la République, présidé alors par Jacques Chirac], il n'est pas crédible que les services secrets français n'aient pas enquêté sur cette affaire pendant plusieurs mois, voire plusieurs années »,* écrit Marie Dosé à la doyenne des juges de Versailles, dans un courrier daté du 28 septembre 2015.

*« Il serait déshonorant qu'un veto politique soit donné concernant cette demande de déclassification, nous précise Marie Dosé. Personne ne comprendrait que le secret-défense soit utilisé pour ne pas accéder à la vérité dans le dossier Boulin. »* Dans cette affaire qui constitue l'une des plus « vénéneuses » de la Vème République, les archives aussi doivent parler... ✓